

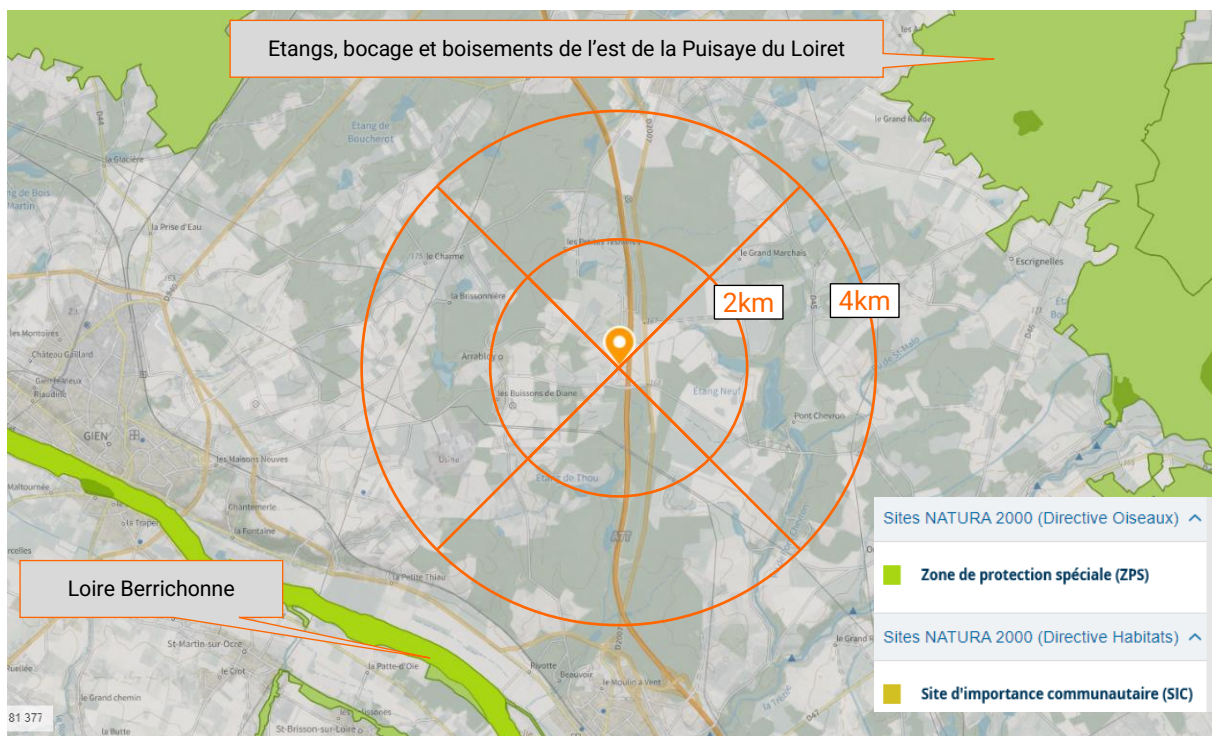
## A. Impact environnementale

### A.1 Biodiversité/Faune/Flore

D'après la base régionale Centre Val de Loire, l'inventaire du patrimoine sur la commune de **Gien** et à proximité du site est résumé ci-après.

**Tableau 1 Inventaire du patrimoine naturel et paysager**

Zones réglementaires	Sensibilité projet de déconditionnement	Commentaires
<b>Natura 2000</b>	Non	Pas de Natura 2000 dans un rayon de 4km (Cf. Evaluation d'incidence Natura 2000)
<b>Znieff</b>	Non	5 km pour la ZNIEFF de type II n° <b>240031328</b> 6 km pour la ZNIEFF de type II n° <b>240031677</b>
<b>ZICO</b>	Non	Pas de Zico dans un rayon de 4km
<b>Parcs Régionaux</b>	Non	Pas de parc Régionaux dans un rayon de 4km



**Figure 1 Localisation des zones naturelles vulnérables (Source : [Géoportail](#))**

**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

Le site de déconditionnement **GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT** n'est pas situé à proximité de zones naturelles vulnérables. Le terrain d'implantation se situe sur une terre agricole et donc il n'y a pas d'enjeux pour la flore et la faune. Les parcelles qui se situent à proximité du site sont soit des terres agricoles soit industrielles.

Des mesures constructives seront tout de même mises en place afin de limiter au maximum tout risque de pollution du milieu.

**A.2 Zone humide****Article R211-108**

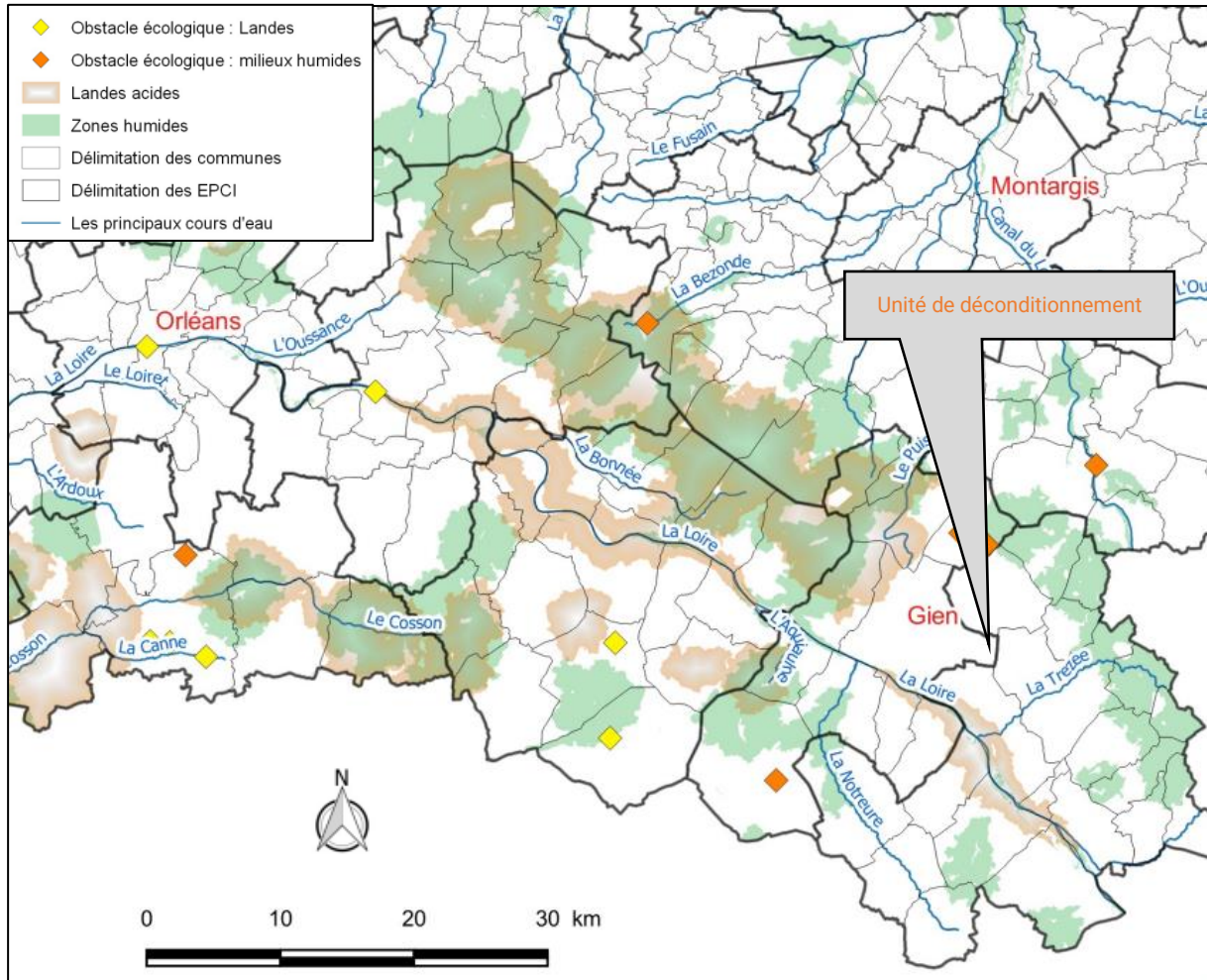
*I.-Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.*

*En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.*

*II.-La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.*

*III.-Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les listes des types de sols et des plantes mentionnés au I.*

*IV.-Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.*



**Figure 2 Carte des zones humides et milieux acides (Source : Préfecture du Loiret)**

Les zones humides sont marquées par la forte présence de l'eau. Il peut s'agir d'une nappe d'eau présente à la surface du sol ou d'une nappe souterraine baignant le sol à quelques dizaines de centimètres de profondeur.



**Figure 3** Photo du 18 janvier 2024 sur la parcelle d'implantation

Le site d'implantation de l'unité de déconditionnement ne se situe pas en zone humide. La nappe est à environ 13 m de profondeur selon les études géotechniques qui ont été menées.



**Figure 4** : Photo d'insertion paysagère

Le site se situe sur une ancienne parcelle agricole et il y a plusieurs ICPE à proximité du site, le site de méthanisation **LES 3 DÔMES** et le site d'incinération **CIDEME**. Le site de déconditionnement sera implanté à côté du site **LES 3 DÔMES** qui est actuellement en construction.

#### **GATINAIS DECONDITIONNEMENT :**

La parcelle d'implantation étant une ancienne parcelle agricole, l'unité de déconditionnement ne se situe pas dans une zone humide.

## B. Risques

La base de données Géorisques met à disposition la liste des risques d'une adresse choisie. Le tableau suivant résume les risques naturels et technologiques à proximité de l'adresse du projet.

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/>

**Tableau 2 Inventaire des risques naturels et technologiques**

RISQUES	GIEN
Inondations	3 évènements historiques dans la commune Commune soumise à un PAPI
Mouvements de terrain	1 évènement recensé dans la commune
Cavités souterraines	7 recensées dans la commune
Séismes	Niveau 1 – Très faible
Radon	Faible
Retrait-gonflement	Oui
Pollution des sols	4 sites pollués recensés 51 anciens sites industriels recensés
Installations industrielles	18 recensées
Canalisations de matières dangereuses	Oui
Installation nucléaire	Dans un rayon de moins de 10km : oui

- **Risque inondation**

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normale. Certaines inondations sont liées à des phénomènes récurrents chaque année et d'autres à des circonstances météorologiques particulières. Sur cette commune, il y a un risque de crue torrentielle qui se caractérise par une montée des eaux rapide qui s'accompagne d'un courant capable de charrier des éléments solides. Trois crues ont été recensées sur la commune depuis 1999.

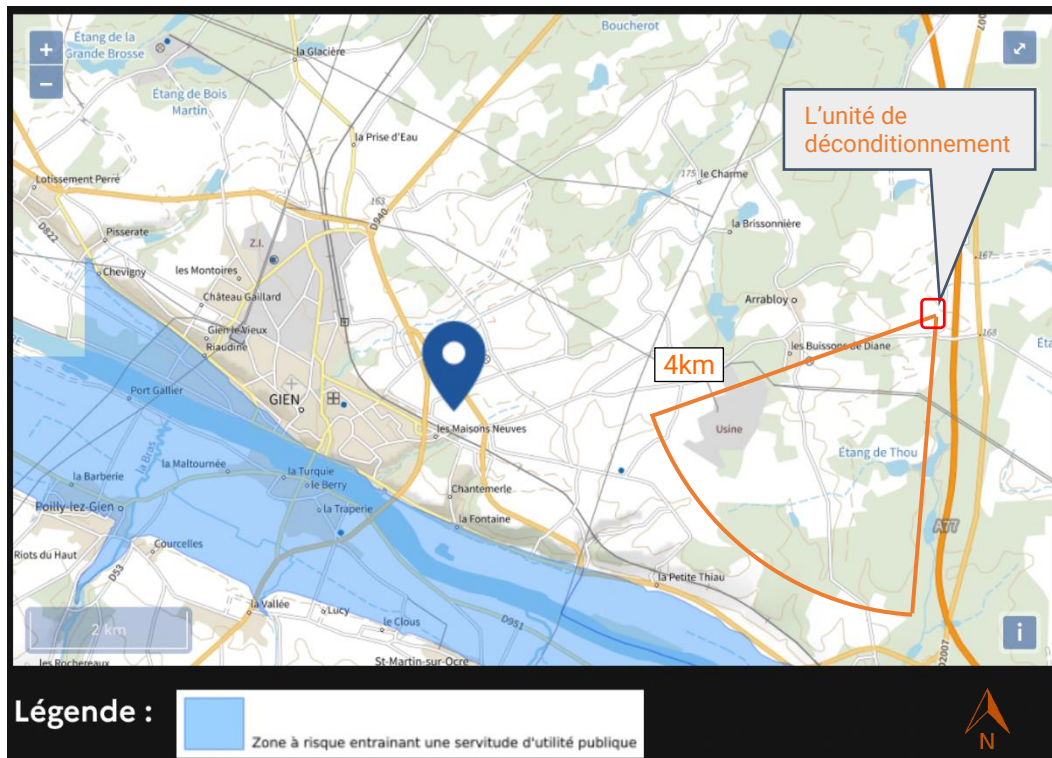


Figure 5 Localisation du risque inondation (Source : Géorisques)

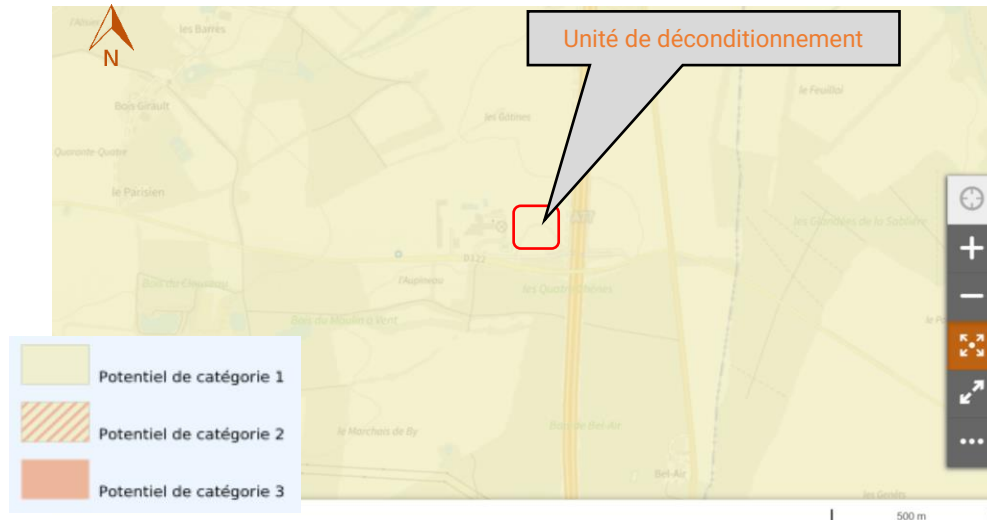
#### GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :

Bien qu'il y ait un risque existant d'inondation dans la commune, l'installation de déconditionnement est située à plus de 4 kilomètres de la zone à risque. Ce risque n'est donc pas présent au niveau du projet.

- **Risque radon**

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune



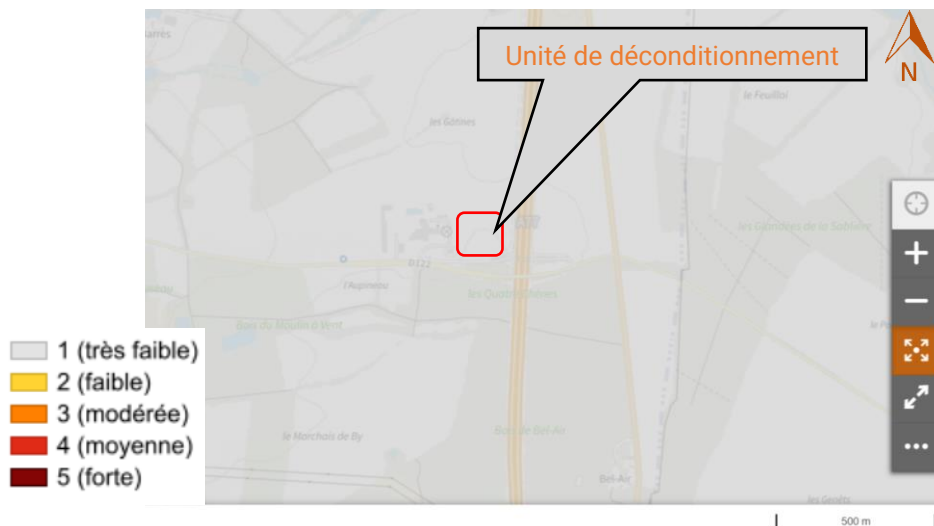
**Figure 6 Localisation du risque Radon (source Georisque)**

**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

Le radon est présent sur tout le territoire. Sa concentration est généralement faible dans l'air extérieur. Le site déconditionnement ne disposera pas de lieux fermés directement en contact avec le sol. Ainsi ce risque n'est pas retenu.

- **Risque sismique**

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



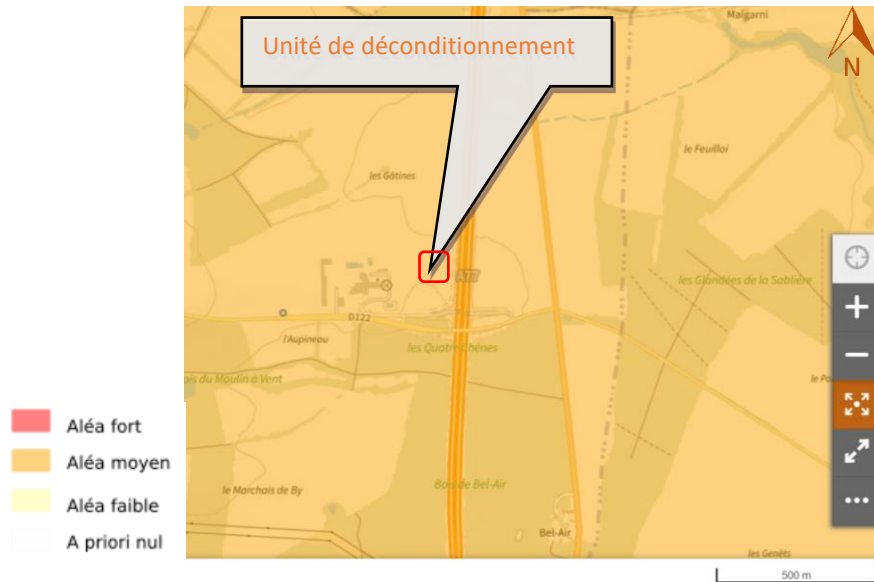
**Figure 7 Localisation des zones sismiques (source : Georisque)**

**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

Au vu du risque sismique très faible, aucune disposition constructive particulière n'est à mettre en place. Ainsi ce risque n'est pas retenu.

- **Risque mouvement de terrain - Retrait et gonflement d'argile**

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



**Figure 8 Localisation des zones de retrait et gonflement des argiles (source : Georisque)**

#### **GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

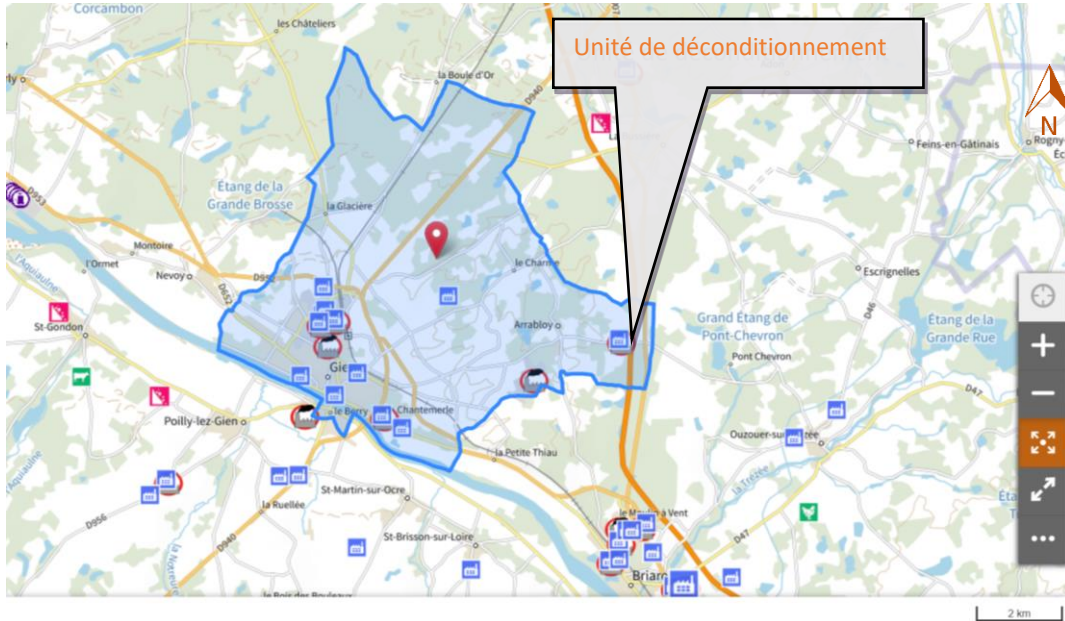
La commune de Gien est classée en zone d'aléa nul à moyen. Le site de la future unité de déconditionnement est en aléa à moyen.

Cependant, une étude de sol en amont de la construction (phase d'exécution) permettra d'adapter les dispositions construction le cas échéant.

- **Risque industriel**

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat.





**Figure 9 Localisation de l'unité de déconditionnement et des ICPE environnantes**

De nombreuses installations industrielles sont présentes sur la commune de Gien mais il y a que deux dans un rayon de 2km :

Nom	Distance	Régime et rubriques
CIDEME (PAPREC ENERGIE 45)	<50m	<u>Autorisation</u> : 2770 : traitement thermique de déchets dangereux 2771 : traitement thermique de déchets non dangereux 3520-b : incinération de déchets dangereux 3520-a : incinération de déchets non dangereux
LES 3 DOMES	<50km	<u>Enregistrement</u> : 2781-2 : méthanisation de déchets non dangereux

L'installation est à proximité directe avec d'autres installations industrielles. Les effets cumulés principaux (odeurs, incendie) sont donc étudiés.

#### - **Risque incendie**

L'installation de déconditionnement mettra en place des stockages des matières solides et liquides en zones distinctes. Les cuves de stockage des matières fermentescibles non emballées seront équipées des agitateurs afin d'éviter des conditions d'anaérobie.

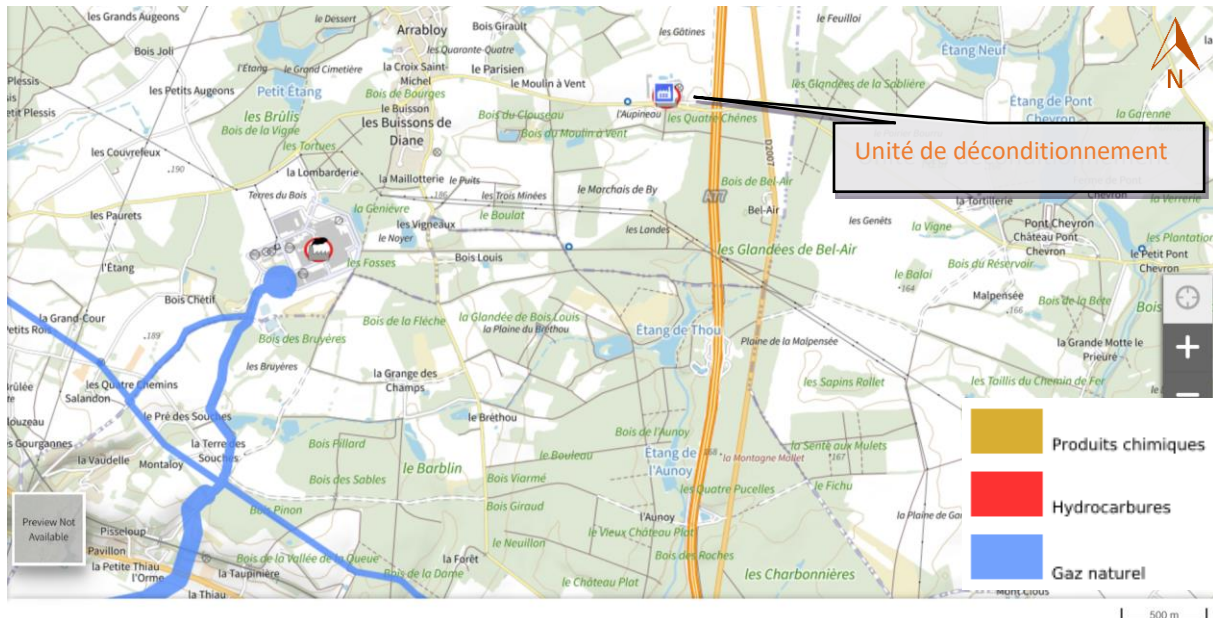
De plus la réserve incendie en place permettra de protéger l'installation en cas de besoin.

Bien que des effets puissent se cumuler, les mesures sont mises en place pour les réduire ou les compenser.

**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

L'implantation de l'unité de déconditionnement sur ce site ne présente qu'un impact faible sur les activités voisines.

- **Risque transport de matière dangereuses**



**Figure 10 Localisation de la canalisation de gaz naturel au sud du site de déconditionnement**  
 (source : Géorisque)

**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

Il y a une canalisation de matière dangereuses sur la commune de Gien (Gaz Naturel). La canalisation se situe au sud-ouest du projet de déconditionnement à une distance de 3km de l'installation. Au vu de l'éloignement vis-à-vis de la canalisation de gaz naturel, aucune disposition particulière n'est prise en compte. Ainsi ce risque n'est pas retenu.

## C. Trafic

Le trafic lié à l'exploitation sera généré par les salariés, les sous-traitants et le transport des matières entrantes et sortantes :

- Matière entrante : Biodéchets à traiter en déconditionnement est transportés par camion
- Matières sortantes : Biodéchets hygiénisés transportés par camion (*En prospection, pas prévu au démarrage du site*)

Le trafic routier sur les axes principaux est indiqué ci-après à partir des relevés communiqués par le **Conseil Général du Loiret** (Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trafic-routier-points-de-comptage-departement-du-loiret-2021>).

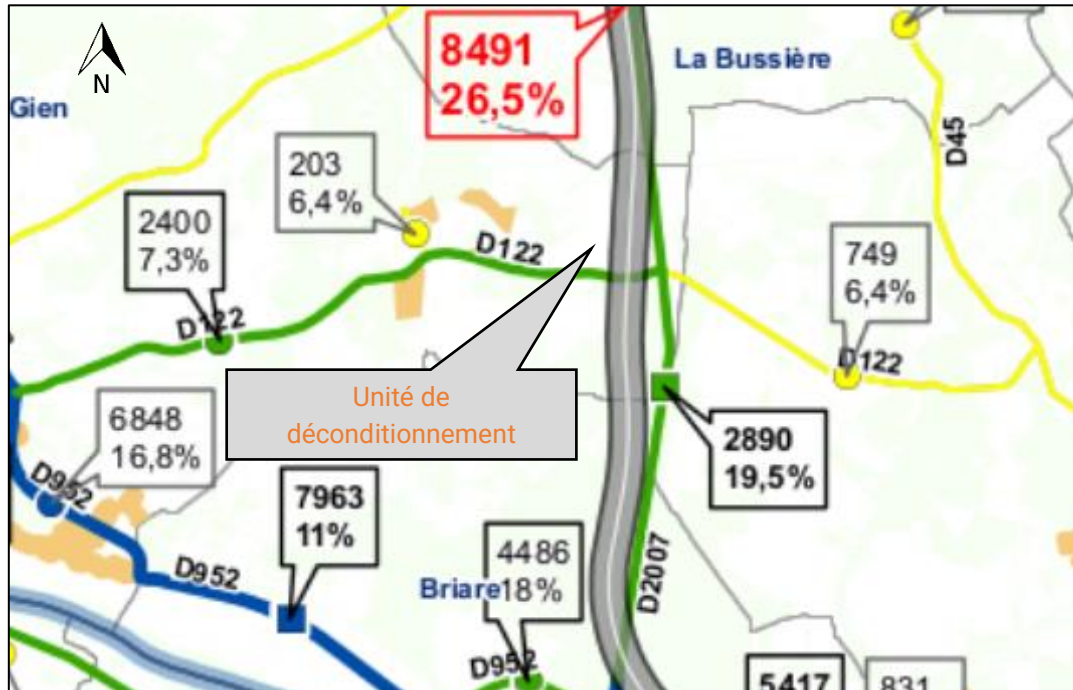


Figure 11 - Flux moyen journalier annuel sur les routes à proximité du site de déconditionnement (source : CG45)

Tableau 3 Comptage routier du secteur de Gien (Source : CG45)

Axe routier	Situation	Trafic routier (circulation totale journalière dans les 2 sens)		Année de comptage
		Poids Lourds	Véhicules légers	
D 122	Axe Gien – GATINAIS DECONDITIONNEMENT	175	2 225	2021
N7 (D 2007)	Axe le long de l'autoroute	564	2 326	2021
D 707	La Bussière aggro	24	692	2021

L'apport des matières entrantes nécessitera un maximum de **11 camions par semaine** sur le site **GATINAIS DECONDITIONNEMENT**. Les flux viendront majoritairement de la **N7** et l'exploitant précisera aux chauffeurs d'éviter les bourgs à proximité de l'unité.

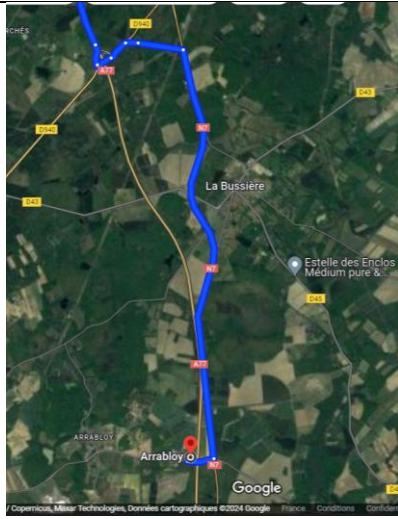
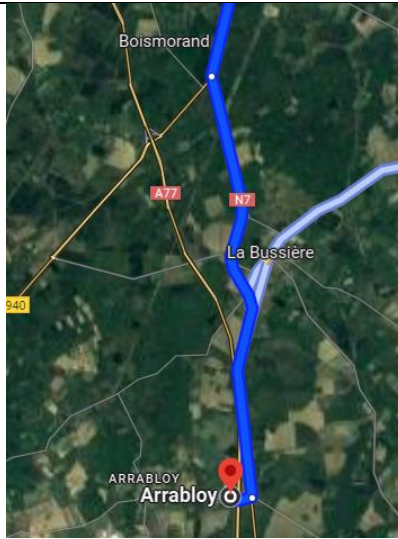
Le gisement prévisionnel et les tonnages associés sont présentés dans le tableau ci-dessous :



**Tableau 4 : Matières entrantes**

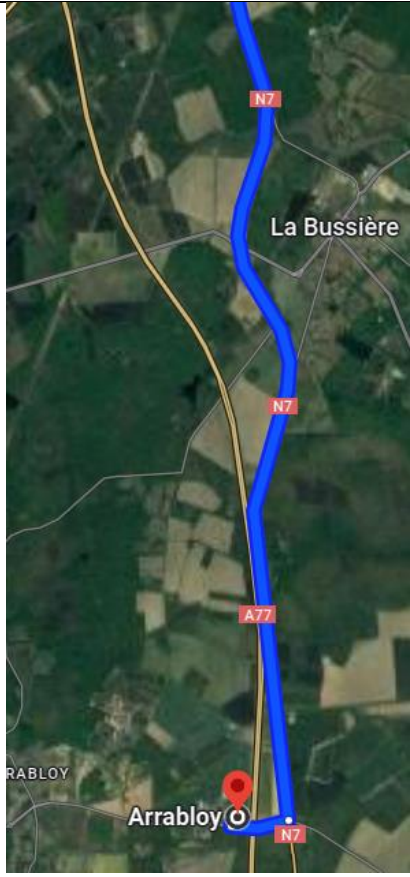
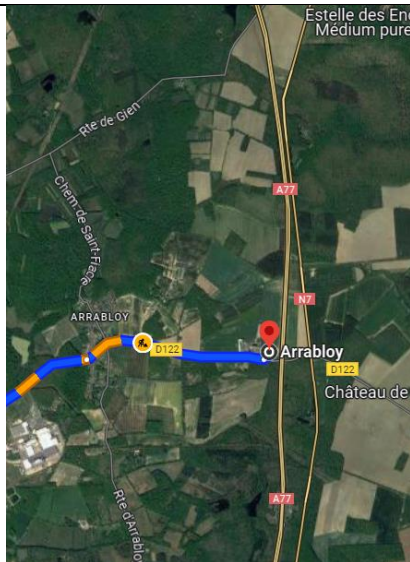
Famille d'intrant	Tonnage	Producteur	Adresse de production	Camions par semaine
Biodéchets emballés	385,6	EURIAL	ZA de l'Aire de Villeroy 89150 FOUCHERES	0,3 soit 1 à 2/mois
	30	Centrais Recyclage	ZA de Pense Folie 45220 CHÂTEAU-RENARD	1/an
	380	SMIRTOM	20 Route de Chaumont 45120 CORQUILLEROY	0,28 soit 1 à 2/mois
	150	Louis Lemoine Traiteur	Les Sablonnières 45210 LA SELLE SUR LE BIED	0,1 soit 1 à 2/mois
	50	ADIS SAS- Centre E. LECLERC	1094 Avenue d'Antibes 45200 AMILLY	0,03 soit 1/6mois
Biodéchets non emballés	3900	SYCTOM	48 quai de Chatillon 45500 GIEN	<b>2 à 3/semaine</b>
	341	SMIRTOM	20 Route de Chaumont 45120 CORQUILLEROY	0,25 soit 1 à 2/mois
	40	ADIS SAS- Centre E. LECLERC	1094 Avenue d'Antibes 45200 AMILLY	0,03 soit 1/6mois
Déchets de cuisine et de table (DCT)	200	3CBO	569 Route de Chatillon- Coligny 45220 CHÂTEAU- RENARD	0,1 soit 1 à 2/mois
Pulpe organique	5000	SEDE	VILLENEUVE SAINT GEORGE	<b>3 à 4/semaine</b>
	XXX	SUEZ	Limeil-Brévannes	En prospection
Sang	XXX	Tournée des abattoirs...		En prospection
Aliments pour animaux de compagnie	4000	SUEZ	45550 Saint Denis de l'Hôtel	<b>3 / semaine</b>



Pour plusieurs intrants, seuls 1 à 2 camions par mois sont prévus pour l'apport de matière, ce qui est très peu significatif sur le trafic routier actuel. Pour l'ensemble de matières entrantes, les routes les plus empruntées par les transporteurs seront la **N7**. Dans les cas où les camions risquent de passer dans les bourgs à proximité de l'unité de déconditionnement, les exploitants préciseront aux transporteurs d'emprunter les trajets identifiés dans cette étude trafic.

**Tableau 5 : Trajets envisagés**

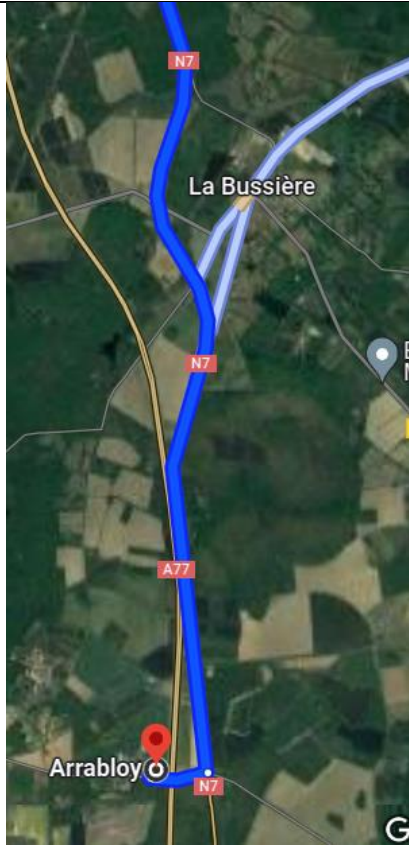
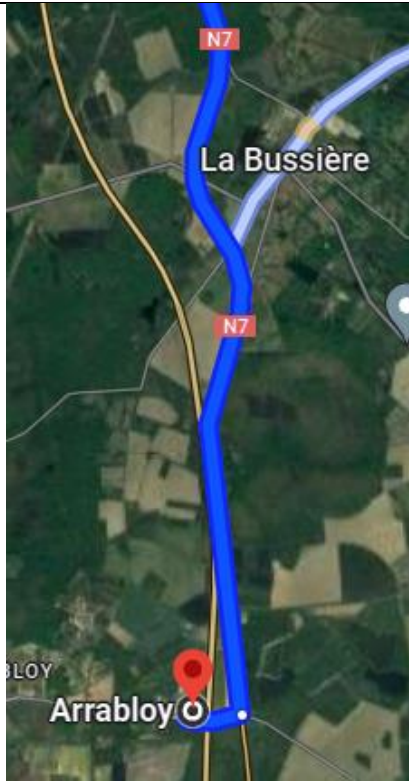
Famille d'intrant	Tonnage	Camions / mois	Trajet envisagé	Boug impacté ?
Biodéchets emballés	386	1 à 2		NON
	30	Une fois par an		Potentiellement – l'exploitant précisera aux transporteurs de prendre la N7 pour éviter La Bussière
	380	1 à 2		Potentiellement – l'exploitant précisera aux transporteurs de prendre la N7 pour éviter La Bussière

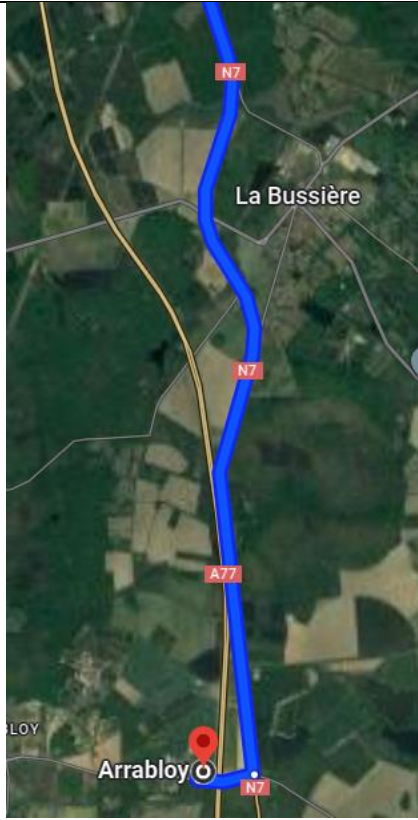
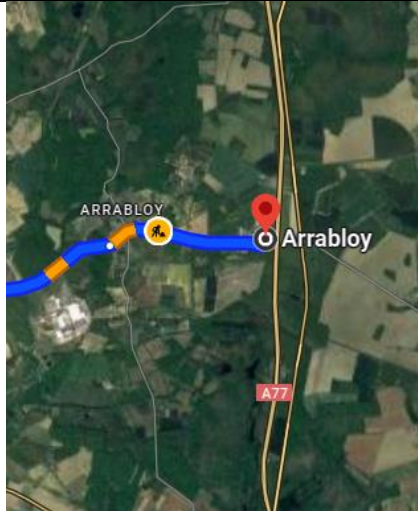
				
	150	1 à 2		Potentiellement – l'exploitant précisera aux transporteurs de prendre la N7 pour éviter La Bussière

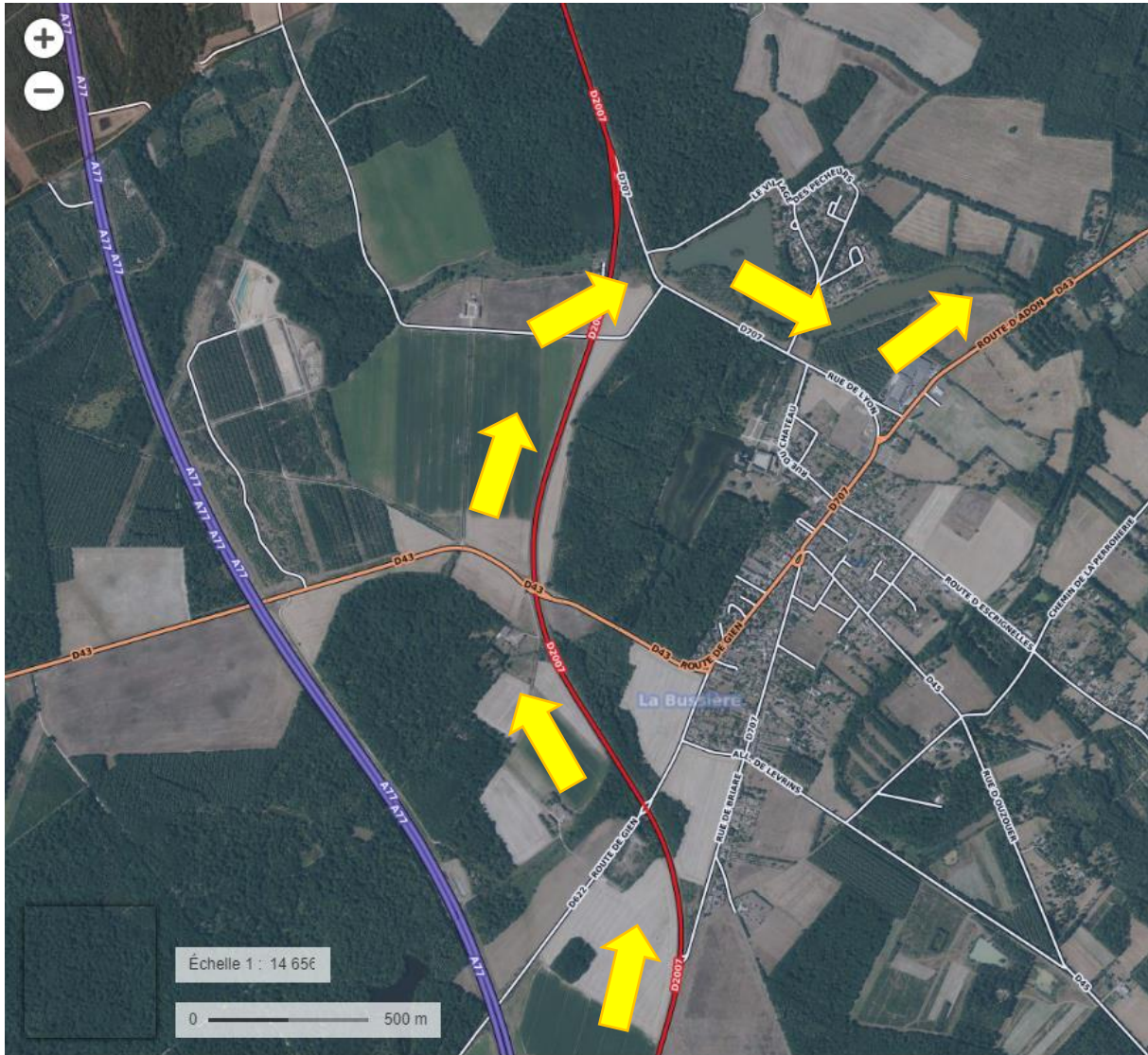
	50	0,02		NON
<b>Biodéchets non emballés</b>	3 900	2 à 3		NON

	341	0,25 à 0,5		NON
	40	0,03		NON



	200	0,25 à 0,5		Potentiellement – l'exploitant précisera aux transporteurs de prendre la N7 pour éviter La Bussière
<b>Pulpe organique</b>	5000	3 à 4		Potentiellement – l'exploitant précisera aux transporteurs de prendre la N7 pour éviter La Bussière

	Limeil- Brévannes – en prospection	En prospection		NON
<b>Sang</b>	En prospection			
<b>Aliments pour animaux de compagnie</b>	4 000	3		NON



**Figure 12 : Zoom sur le trajet alternatif proposé pour éviter le bourg de La Bussière**

**GATINAIS DECONDITIONNEMENT :**

Le comptage routier des routes départementales voisines recense une centaine à quelques milliers de véhicules / jour en moyenne.

Le trafic généré par l'unité de déconditionnement correspondant au transport lié aux matières entrantes et sortantes plus les véhicules des sous-traitants et salariées. Le nombre maximum de camions représentant **11 camions de matière entrante par semaine**. Les flux viendront majoritairement de la **N7** et l'exploitant précisera aux chauffeurs d'éviter les bourgs à proximité de l'unité.

Des itinéraires alternatifs ont été identifiés qui permettent d'éviter de traverser les bourgs aux alentours du site de déconditionnement.

Le trafic généré par l'unité de déconditionnement en représentera au maximum une hausse de moins de 0,5% sur la route N7 (la plus empruntée pour les voyages) ce qui est peu significatif sur le trafic routier actuel.

## D. Bruit

### D.1 Nuisance sonore

L'unité de déconditionnement génèrera des émissions sonores par le fonctionnement de ses équipements tout comme les autres installations industrielles aux alentours (incinérateur, méthaniseur).

Les niveaux sonores ainsi peuvent se cumuler suivant des sommes logarithmiques. Ainsi le cumul des émissions sonores des deux exploitations ne va pas faire doubler le bruit ambiant mais potentiellement l'augmenter de quelque décibel. Une mesure de bruit sera réalisée dans l'année qui suit le démarrage de l'installation.



## E. Odeurs

### E.1 Nuisance olfactive

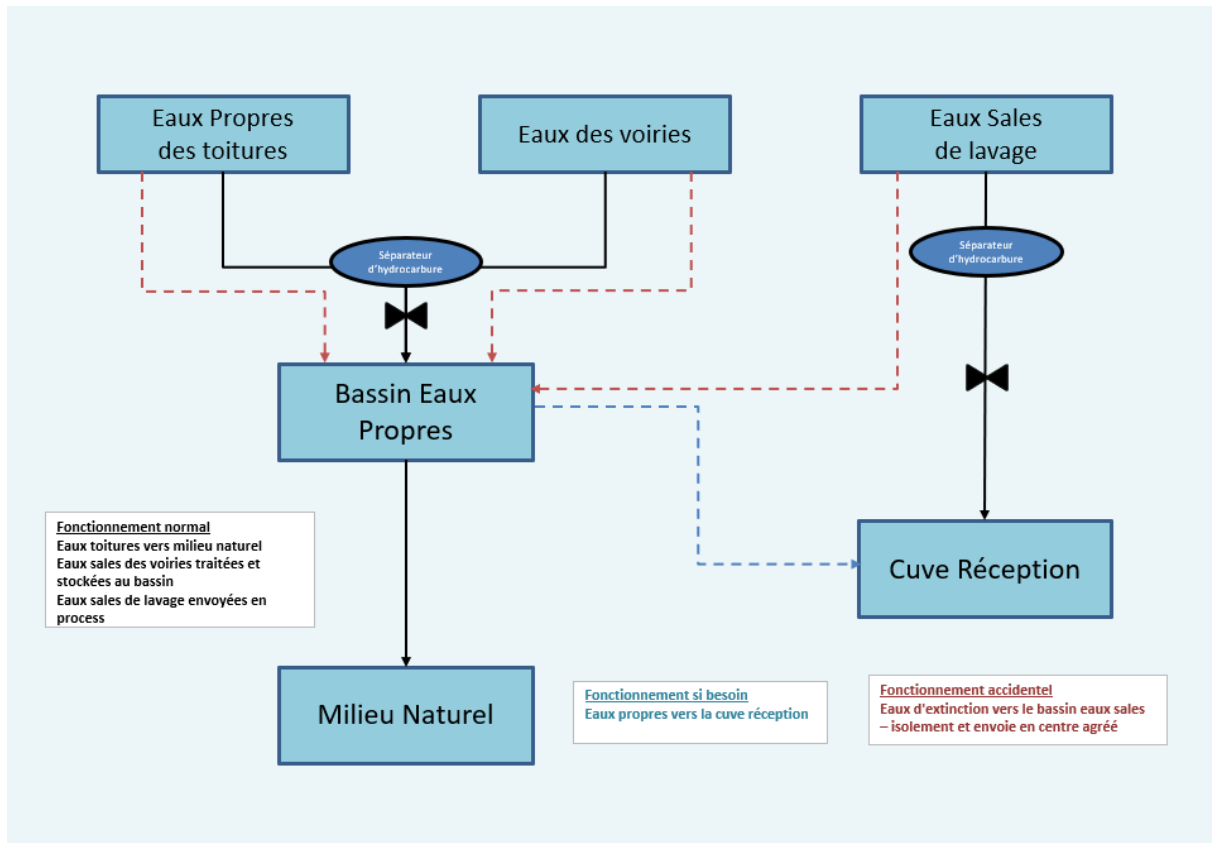
L'unité de déconditionnement recevra les produits odorants suivant : des biodéchets et la pulpe organique. L'installation est à proximité d'un méthaniseur et d'une déchetterie qui elles aussi peuvent réceptionner des déchets odorants. Des odeurs de déchets sont déjà présentes actuellement de par la présence de la déchetterie et le méthaniseur. Sur l'exploitation de déconditionnement, les biodéchets seront stockés sous bâtiment avec traitement d'air afin de ne pas accroître la nuisance olfactive :

- Refus de tri : benne sous bâtiment
- Biodéchets : Fosse réception sous bâtiment

Les cuves de stockage, les hygiéniseurs et la trémie qui alimente le déconditionneur seront raccordées au biofiltre pour éviter toute nuisance olfactive.

## F. Eau

Le process de déconditionnement a besoin d'eau pour son fonctionnement. [Les eaux pluviales](#) (et eaux de lavage) seront utilisées pour les besoins du process afin de préserver la ressource en eau potable. [Cette gestion de l'eau permet de recycler cette eau. L'eau pluviale propre que ne pourra pas être utilisée dans le process sera rejetée au milieu naturel.](#)

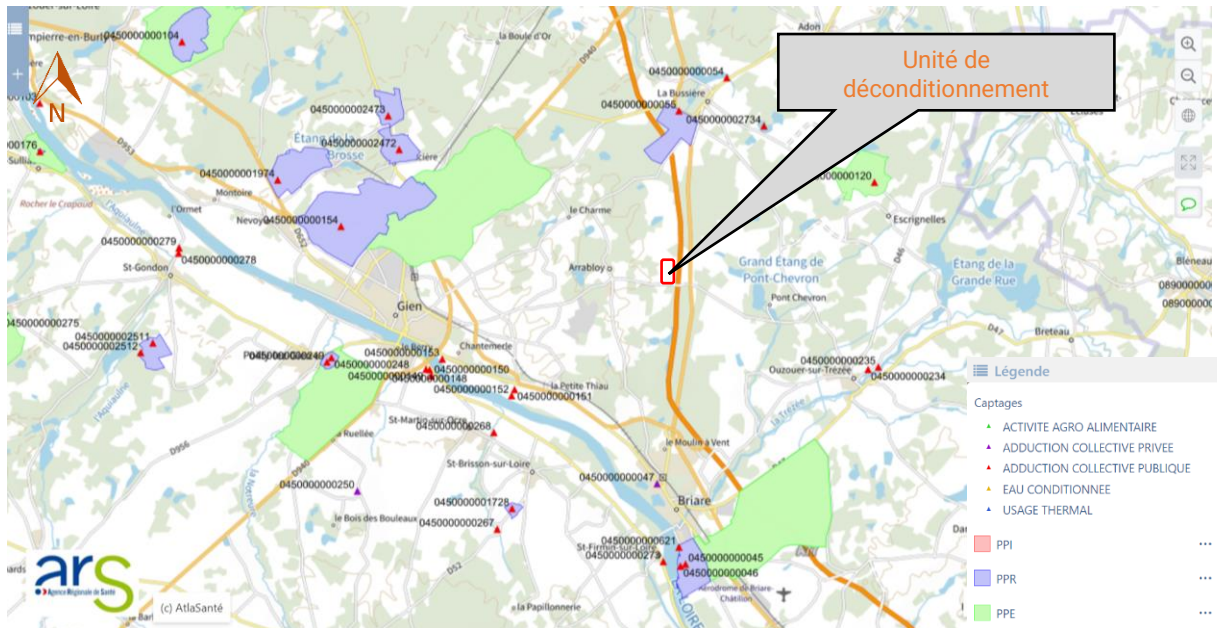


**Figure 13 Schéma des EP et ES sur le site**

De plus les cuves seront en polyester en double enveloppe. La cuve en béton sera enterrée et équipée d'un réseau de drainage avec regard de contrôle pour détecter les fuites. [Des analyses seront faites pour s'assurer que les valeurs limites de rejet sont respectés à une fréquence au moins annuelle.](#) Ainsi le risque de pollution est limité et la qualité environnementale préservée.

## F.1 Captage AEP

Le site Cart'eaux d'Atlasanté permet d'identifier les points de captages AEP ainsi que leurs périmètres de protection. Cela permet d'identifier les points de captages.



**Figure 14 Localisation des Points de captages (Source : [Cart'eaux Atlasanté](#))**

**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

Le site d'implantation de la future unité de déconditionnement n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage AEP.

## F.2 Etude de la sensibilité du projet

L'unité de déconditionnement est située en point haut vis à vis d'eau de surface.

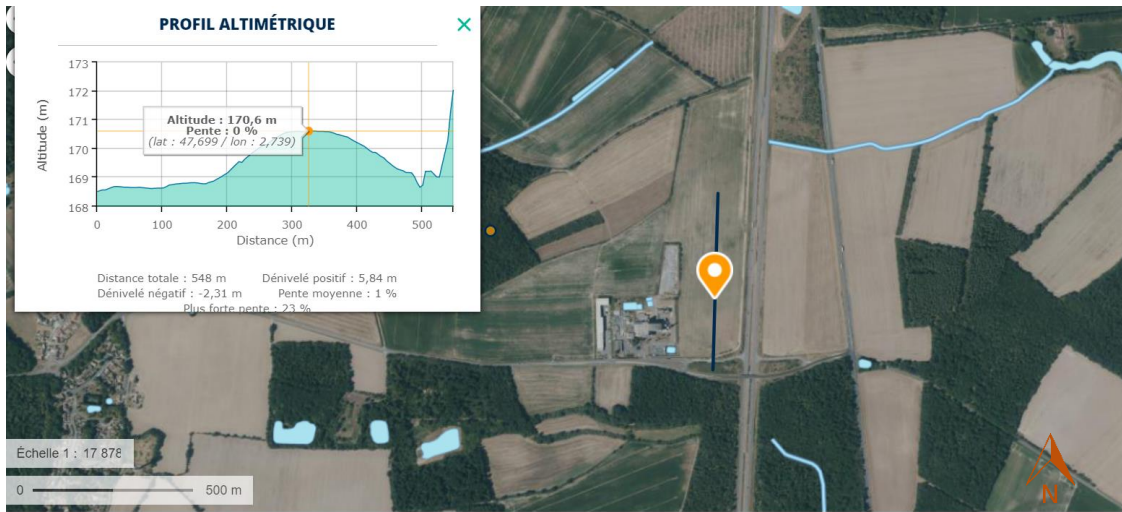


Figure 15 Profil altimétrique de l'unité de déconditionnement par rapport à l'environnement proche

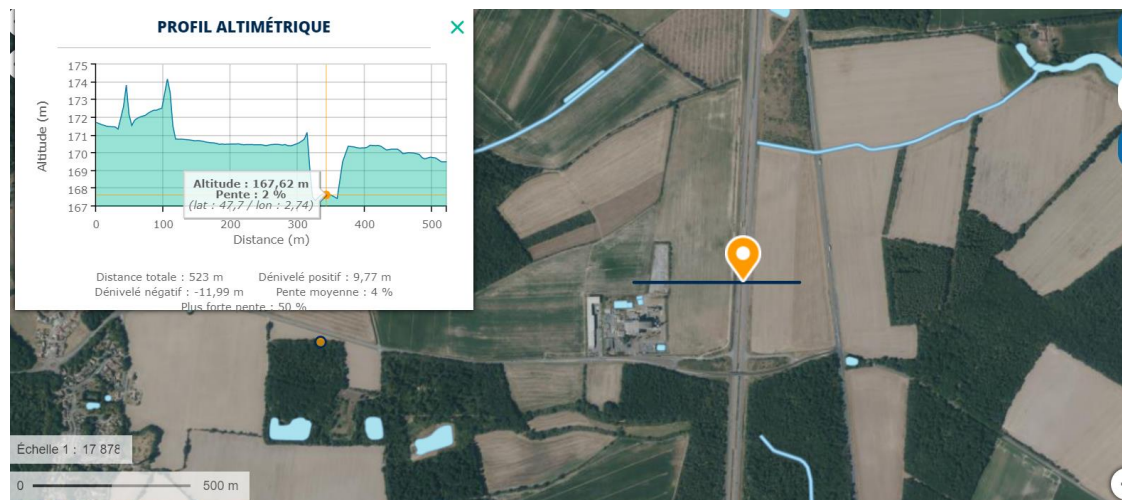


Figure 16 Profil altimétrique de l'unité de déconditionnement par rapport à l'environnement proche

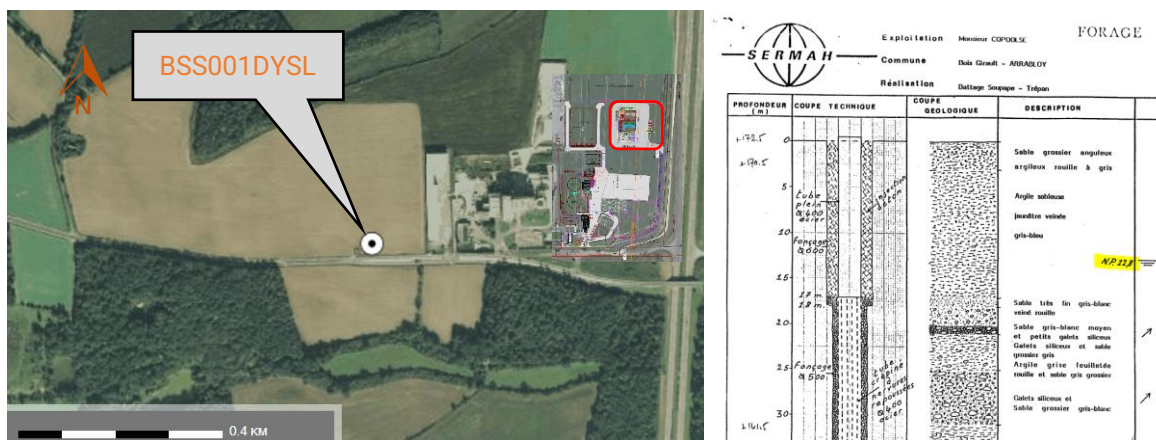


Figure 17 Emplacement des ouvrages de la Banque du Sous-Sol (source : Infoterre)



**GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT :**

La profondeur de la nappe est à environ 12,8m au niveau du site d'implantation du projet **GÂTINAIS DECONDITIONNEMENT**.

La majeure partie des surfaces de l'installation sont étanches. Les cuves aériennes sont toutes associées à une rétention (double enveloppe).

La gestion de l'eau sur le site permettra de récupérer l'ensemble des eaux pluviales en les collectant dans un bassin. Ces eaux pluviales seront utilisées dans le process, il y aura donc zéro rejet au milieu naturel.

